VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 SEPTEMBRE 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

17. Objet : Tutelle - Communication

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Administration

Par lettre du 23 juillet 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 18 mai 2020 du Conseil communal adoptant son règlement d'ordre intérieur.

Finances

a) Par arrêté du 6 juillet 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé la délibération du Conseil communal du 18 mai 2020 décidant, pour l'exercice 2020, des mesures d'allègement fiscal suivantes :

- de réduire à un montant équivalent à 2 mois de la taxe annuelle, le montant de la taxe sur les commerces de frites;
- de réduire d'un montant de 100,00 euros, le montant de la taxe sur les enseignes et publicités directement ou indirectement lumineuses ou non;
- de ne pas appliquer la redevance sur les terrasses Horeca;
- de réduire d'un montant équivalent à 3 mois de la redevance annuelle, le montant de la redevance relative à l'enlèvement et le traitement des déchets organiques (utilisation d'un conteneur);
- de ne pas appliquer durant deux semaines, à compter de la date de reprise complète des activités du marché hebdomadaire d'ANDENNE, la redevance sur le droit d'emplacement sur le marché hebdomadaire d'ANDENNE.

b) Par arrêté du 6 août 2020, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé les comptes communaux 2019 de la Ville d'ANDENNE, votés le 22 juin 2020 par le Conseil communal.

Marchés publics

a) Par lettre du 23 juillet 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 19 juin 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché passé dans le cadre du contrôle « *in house* » ayant pour objet « *Etude hydrologique rues du Tienne et des Eglantiers à SCLAYN* ».

b) Par lettre du 27 juillet 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 22 juin 2020 par laquelle le Conseil communal a adhéré à la centrale d'achat ayant pour objet « *Centrale d'achat curage égouts* ».

c) Par lettre du 13 août 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appellent aucune mesure de tutelle de sa part et sont donc devenues pleinement exécutoires ses délibérations des 20 septembre 2019 et 10 juillet 2020 par lesquelles le Collège communal a respectivement adopté les avenants n° 1 et n° 2 au marché de fournitures ayant pour objet « *Marché public de scénographie pour le pôle muséal d'ANDENNE* ».

d) Par lettre du 24 août 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le Collège communal a attribué le marché passé dans le cadre du contrôle « *in house* » ayant pour objet « *Mission d'étude, de suivi, de chantier et de CSS dans le cadre de la rénovation de la rue de Perwez* ».

Régie des Sports

Par arrêté du 29 juin 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé la délibération du Conseil communal du 18 mai 2020 portant sur la modification des statuts de la Régie Sportive Communale Andennaise.

Une expédition conforme de la présente résolution sera transmise à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**